

DÉVELOPPEMENT,
RESPONSABILITÉS
PROFESSIONNELLES,
SYNDICALES
OU ÉLECTIVES :
**OSEZ
VOUS IMPLIQUER**

Réfléchir et agir
pour la profession



Un conseil,
une question ?
Contactez-nous

Vous souhaitez disposer de temps pour vous investir dans votre syndicat, votre mairie ou votre groupement professionnel ? En assurant votre remplacement sur votre exploitation, nous vous permettons de participer au développement agricole et rural au cœur de votre territoire.



INVESTISSEZ-VOUS DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE VOTRE TERRITOIRE

Vous participez à des actions de développement agricole et rural ? Vous pouvez alors bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, avec le concours du Cas-DAR du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Pour en savoir plus, prenez contact avec votre Service de Remplacement.

ENGAGEZ-VOUS DANS VOTRE SYNDICAT PROFESSIONNEL

Vous exercez des responsabilités syndicales ? Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, avec le concours du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Chaque syndicat (départemental, régional et national) dispose d'un nombre de jours annuels qu'il répartit entre ses administrateurs. Pour plus de renseignements, contactez votre Service de Remplacement ou votre syndicat.

BON À SAVOIR :

VOUS EXERCEZ DES RESPONSABILITÉS DANS UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE ?
VOUS EXERCEZ UN MANDAT ÉLECTIF : MAIRE, CONSEILLER, DÉPUTÉ ?

Nous assurons aussi votre remplacement sur votre exploitation.

Contactez votre Service de Remplacement pour en connaître les modalités.